



## Rupture conventionnelle sans reponse

Par **mathilde chervet**, le **28/06/2018** à **10:25**

bonjour cela fais 3 semaines que j ai demande une rupture conventionnelle car je souhaite partir vivre dans une autre region avec ma famille je n ai toujours pas de nouvelle. j ai essayé de contacté la personne qui s'occupe des accords de rupture en vain... plusieurs personne que je connais dans mon entreprise ont ete accepter mais moi toujours rien.mon projet est donc suspendu pour le moment tant que je n'ai pas de reponse et niveau organisation cela deviens tres compliqué . que puis je faire? merci de votre aide [smile9]

Par **P.M.**, le **28/06/2018** à **10:36**

Bonjour,  
En dehors de démissionner, vous ne pouvez rien faire puisque l'employeur n'a pas de délai pour vous répondre et qu'il peut refuser la rupture conventionnelle même s'il l'a ccepté à d'autres...

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **11:39**

Bjr  
La rupture conventionnelle est plutôt à l'initiative des employeurs lorsqu'ils rencontrent des problèmes conjoncturels.

Par **P.M.**, le **28/06/2018** à **11:56**

Lorsqu'il y a des problèmes conjoncturels, c'est plutôt le licenciement économique qui devrait s'imposer...  
La rupture conventionnelle n'est pas liée à un motif précis est peut être à l'initiative du salarié ou de l'employeur puisqu'elle résulte d'un accord amiable...

Par **janus2fr**, le **28/06/2018** à **13:54**

[citation]La rupture conventionnelle est plutôt à l'initiative des employeurs lorsqu'ils

rencontrent des problèmes conjoncturels.

[/citation]

Bonjour,

Un développement s'impose plutôt que de lancer une telle idée comme ça ! Pragma, pouvez-vous nous en dire plus ?